



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 10 11 20
Séance du mardi 24 novembre 2020

ENVELOPPE FINANCIERE
DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 00
Absent : 03

Date de la convocation

Le 16 novembre 2020

Date d'affichage

Le mardi 24 novembre 2020 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ; M. Christian CUVELLIER ;

Présent par visioconférence : M. Benoit DESENLIS ;

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER ;

Absent excusé : M. Gérard CASTET ; Mme Françoise CARRIE et M. Claude NEF ;

Dans le cadre de la mise en place du CIA au sein de l'établissement, il y a lieu de voter les valeurs planchers et plafonds du CIA pour l'année 2020. Le Président propose de maintenir les valeurs planchers et plafonds de 2019 à savoir :

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé suivant une valeur plancher de 700 euros et suivant un plafond de 10% du montant de l'IFSE annuelle de l'agent limité à 2 000 euros. L'enveloppe du CIA est incluse dans l'enveloppe du régime indemnitaire votée lors du budget 2019.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter les valeurs planchers et plafonds prévues ci-dessus pour le calcul du CIA 2020 ;

Le Président
Francis DUPOUEY

